



HAL
open science

Cassius Dion et les cycles de l'histoire : du topos littéraire à la réflexion historique

Estelle Bertrand

► **To cite this version:**

Estelle Bertrand. Cassius Dion et les cycles de l'histoire : du topos littéraire à la réflexion historique. Estelle Bertrand; Rita Compatangelo-Soussignan. Cycles de la Nature, Cycles de l'histoire. De la découverte des météores à la fin de l'Age d'or, Ausonius, pp.163-172, 2015, Scripta Antiqua 76, 978-2-35613-128-7. hal-02072478

HAL Id: hal-02072478

<https://univ-lemans.hal.science/hal-02072478>

Submitted on 19 Mar 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Cycles de la Nature, Cycles de l'Histoire

De la découverte des météores
à la fin de l'âge d'or

textes édités par
Estelle BERTRAND
et Rita COMPATANGELO-SOUSSIGNAN



ScriptaAntiqua ⁷⁶

Ausonius

Cycles de la Nature, Cycles de l'Histoire

Illustration de couverture :
Abraham BLOEMAERT, *L'Âge d'Or*, 1608,
huile sur cuivre, Musée de Tessé, Le Mans ;
cliché Musées du Mans.

Ausonius Éditions
— Scripta Antiqua 76 —

Cycles de la Nature, Cycles de l'Histoire

De la découverte des météores à la fin de l'âge d'or

*Actes des Journées d'étude du Mans
(9 Novembre 2012 & 8 Novembre 2013)*

*textes édités par
Estelle Bertrand et Rita Compatangelo-Soussignan*

Ouvrage publié avec le concours du CReAAH-CESAM de l'université du Maine

— Bordeaux 2015 —

Notice catalographique :

Bertrand, E. et R. Compatangelo-Soussignan (2015) : *Cycles de la Nature, Cycles de l'Histoire. De la découverte des météores à la fin de l'âge d'or*, Scripta Antiqua 76, Bordeaux.

Mots clés :

Histoire politique de Rome, Historiographie Antique, Météorologie Antique, Philosophie Antique, Science Antique

AUSONIUS

Maison de l'Archéologie

F - 33607 Pessac cedex



<http://ausoniuseditions.u-bordeaux-montaigne.fr>

Directeur des Publications : Olivier Devillers

Secrétaire des Publications : Nathalie Pexoto

Graphisme de Couverture : Stéphanie Vincent Pérez

Tous droits réservés pour tous pays. La loi du 11 mars 1957 sur la propriété littéraire et intellectuelle interdit les copies ou reproductions destinées à une utilisation collective. Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite par quelque procédé que ce soit sans le consentement de l'éditeur ou de ses ayants droit, est illicite et constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code pénal.

© AUSONIUS 2015

ISSN : 1298-1990

ISBN : 978-2-35613-128-7

Achevé d'imprimer sur les presses

de l'imprimerie Gráficas Calima

Avenida Candina, s/n

E - 39011 Santander

juillet 2015

Cassius Dion et les cycles de l'histoire : du *topos* littéraire à la réflexion historique

Estelle Bertrand

Pour introduire, dans son *Histoire romaine*, le règne de l'empereur Commode, après avoir rapporté celui de Marc Aurèle, l'historien sévérien Cassius Dion réactive le *topos* littéraire de la succession des âges des métaux, précisant qu'à une "royauté d'or" a succédé une "royauté de fer et de rouille"¹. Il souligne de la sorte une forte césure entre la période qui s'achève à la mort de Marc Aurèle en 180, et la période qui lui est contemporaine. Cette lecture des règnes impériaux au travers d'une grille métaphorique appartenant au fonds commun de la pensée gréco-romaine semble, a priori, un simple *topos* revisité, une figure de style témoignant de la culture littéraire de l'historien sévérien, qui s'insère de la sorte dans une tradition puisant ses racines à la cosmogonie d'Hésiode. Elle révèle aussi que l'historien entend souligner la dégénérescence du régime impérial à la fin du III^e siècle et qu'il reprend à son compte une réflexion sur l'évolution des régimes remontant à Aristote. Ni dans l'usage de la métaphore, ni dans l'analyse politique ne transparait a priori, l'originalité d'un historien auquel par ailleurs l'historiographie contemporaine n'a, jusqu'à il y a un peu plus de vingt ans, pas accordé le moindre projet historiographique personnel et cohérent. Les travaux récents ont fort heureusement renouvelé ce jugement négatif sur l'historien et réévalué à la fois sa méthode de travail et son projet². En conséquence, cette métaphore n'est peut-être pas si topique qu'il y paraît et nous aimerions, à partir de là, reprendre la réflexion sur le point de vue de Dion sur l'histoire de son temps, et, peut-être plus largement, sur la grille de lecture que l'historien applique aux évolutions des régimes dans son *Histoire romaine*.

On reviendra, dans un premier temps, sur le texte lui-même, qui appartient à la partie de l'*HR* conservée par la tradition indirecte ; puis, dans un deuxième temps, on tentera de comprendre la nature des changements que traduit la métaphore ; enfin, on cherchera à voir quelle est la place de cette lecture de l'histoire contemporaine dans la réflexion historique de Dion.

- 1 D.C. 71.36.4 : "Ἐν δ' οὖν τοῦτο ἐς τὴν οὐκ εὐδαιμονίαν αὐτοῦ συνηγήχθη, ὅτι τὸν υἱὸν καὶ θρέψας καὶ παιδεύσας ὡς οἶόν τε ἦν ἄριστα, πλείστον αὐτοῦ ὅσον διήμαρτε. Περὶ οὗ ἤδη ῥητέον, ἀπὸ χρυσῆς τε βασιλείας ἐς σιδηρὰν καὶ κατιωμένην τῶν τε πραγμάτων τοῖς τότε Ῥωμαίοις καὶ ἡμῖν νῦν καταπεσοῦσης τῆς ἱστορίας. "Une seule chose fut mise sur le compte de son infortune : c'est qu'après avoir élevé et instruit son fils aussi bien que possible, [Marc Aurèle] fut complètement déçu dans ses espérances. Il faut, dès à présent, parler de ce fils, puisque, pour nous aujourd'hui, comme les affaires pour les Romains de ce temps, l'histoire est tombée d'un règne d'or dans un règne de fer et de rouille". (trad. E. Gros, V. Boissée, Firmin Didot).
- 2 C'est l'objectif du programme de recherche "Dioneia : lire Cassius Dion 50 ans après F. Millar", financé par l'Agence Nationale de la Recherche, de réévaluer le projet historiographique de Dion.

DION OU XIPHILIN ?

Le texte que nous avons coutume d'invoquer concernant le passage d'une monarchie d'or à une monarchie de fer et de rouille se situe dans la dernière des huit décades que compte l'*Histoire romaine*. Il appartient ainsi, faut-il le rappeler, à la partie de l'œuvre conservée par la tradition indirecte : des quatre-vingts livres de l'*Histoire romaine* de Dion, seuls les livres 36 à 60, soit de l'année 67 a.C. à l'avènement de l'empereur Claude en 41 ap., sont conservés par la tradition directe. La première partie de l'œuvre (1-35) ainsi que la dernière partie (61-80, à l'exception du livre 78) sont quant à elles reconstituées à partir d'un ensemble de textes de citateurs, abrégiateurs, compilateurs composant ce qu'on appelle la tradition indirecte, d'inégale valeur et d'inégal intérêt selon les passages concernés. Pour la dernière décade, qui nous occupe, le texte est reconstitué à partir d'un témoin principal, l'*Épitomé* écrite par le moine byzantin Jean Xiphilin au XI^e siècle, et des Extraits constantiniens rassemblés au X^e siècle sur ordre de l'empereur Constantin VII Porphyrogénète. Xiphilin est l'auteur de biographies allant de Pompée à Sévère Alexandre pour lesquelles il s'appuie exclusivement sur Dion et il constitue, pour la dernière décade, la base du texte que nous lisons aujourd'hui. Quant aux *Excerpta* constantiniens, il s'agit de catalogues thématiques intégrant des citations littérales : la fidélité au texte-source a été démontrée pour certains passages, mais l'unique manuscrit est mutilé et présente donc des lacunes et, surtout, la fidélité des *Excerpta* pour la dernière décade reste difficile à évaluer puisque le texte-source n'est pas conservé³. Le passage concerné est extrait de Xiphilin : les travaux récents ont mis en évidence une méthode de travail inégale, qui alterne la plus grande fidélité avec une entière réécriture⁴. La question de savoir si le célèbre passage est bien de la main de Dion ne doit donc pas être éludée, mais elle peut, en réalité, être réglée rapidement. Plusieurs arguments tendent en effet à prouver que Xiphilin ici a reproduit Dion : le moine byzantin n'intervient pas en son nom propre, sauf pour signaler, au livre 70, qu'il n'a pas trouvé ce livre dans Dion, et l'usage du "nous" ou du "je" dans la dernière décade sont ceux de l'historien. Par ailleurs, on trouve une métaphore similaire dans une partie de l'œuvre conservée par la tradition directe : il s'agit d'un extrait du livre 47, qui englobe les événements entre la formation de ce que l'on appelle le "second" triumvirat, en novembre 43, et la défaite des Républicains à Philippes en octobre 42. Relatant le comportement des triumvirs (Lépide, Antoine et le jeune César), Dion compare en effet leur pouvoir à celui de César et précise "en comparaison, la monarchie de César faisait figure d'âge d'or"⁵. La métaphore n'est donc pas isolée dans l'œuvre de Dion et il n'y a pas lieu de douter que l'assertion du livre 72 ait été écrite par Dion lui-même⁶.

3 Voir Molin 2004.

4 Fromentin 2008, Notice, LXXXII-LXXXVI.

5 D.C. 47.15.3-4 : καὶ συνελόντι εἰπεῖν καὶ τᾶλλα πάντα ὅπως ποτὲ καὶ ἐδόκει αὐτοῖς ἔπρασσον. τῶν μὲν γὰρ ἐπιλήσεων τῶν ἐπιφθόνων καὶ διὰ τοῦτο καθαλυθείσων οὐκ ἀντεποιήσατο, τὰ δὲ δὴ πράγματα πρὸς τε τὸ βούλημα καὶ πρὸς τὸ ἐπιθύμημα τὸ ἑαυτῶν διήγον, ὥστε χρυσὸν τὴν τοῦ Καίσαρος μοναρχίαν φανήναι. "En un mot, [les triumvirs] agissaient en tout selon leur bon plaisir. Certes, ils ne s'arrogèrent pas ces titres, odieux, qui avaient été supprimés, mais ils dirigeaient les affaires publiques au gré de leur volonté et de leurs désirs : en comparaison, la monarchie de César faisait figure d'âge d'or". (trad. V. Fromentin, E. Bertrand, Les Belles-Lettres, 2014).

6 Il faut remarquer cependant que le régime impérial est ici désigné par le terme *basileia* : dans l'*HR*, ce n'est pas le terme habituellement employé pour désigner le régime impérial, plus fréquemment

UN *TOPOS* LITTÉRAIRE ?

Si thème de l'âge d'or a été abondamment exploité par les poètes, spécialement les poètes augustéens, mais aussi, plus proche de Dion, par Juvénal⁷, il n'y a pas d'autre attestation de cette métaphore chez un historien antérieur à Dion, et le *topos* cher aux poètes augustéens est étranger aux historiens de la Rome antique. On sait par ailleurs que la périodisation métaphorique de l'histoire romaine n'est pas une idée complètement neuve, mais la métaphore la plus fréquente est l'analogie biologique, développée dans la préface de Florus, elle-même inspirée de Sénèque, selon le témoignage de Lactance (*Instit.*, 7.15.14)⁸. Enfin, si l'âge de fer constitue généralement la dernière phase du cycle de dégénérescence consécutif à un âge d'or, l'âge de rouille n'est pas autrement attesté⁹. Dion réélabore donc ici un *topos*, issu de la poésie latine – pour autant qu'on le sache d'après les sources conservées –, au moment même où l'empereur Commode avait obtenu du Sénat que son règne soit qualifié d'âge d'or¹⁰.

désigné par *monarchia* et ses dérivés : même si on ne peut pas être certain qu'il n'y ait pas eu de substitution d'un synonyme de *monarchia* par Xiphilin (qui qualifie ailleurs Claude de *basileus* = 60.29.7), on note parallèlement que le terme de *basileia/basileus* devient fréquent dans les inscriptions et la littérature en langue grecque à partir du III^e siècle pour désigner le Principat /le Prince et que le terme pouvait aussi se trouver dans le texte-source (voir Maçon 1974, 121).

- 7 Juv., *Sat.*, 13.28-30 : *Nunc aetas agitur peioraque saecula ferri / temporibus, quorum sceleri non inuenit ipsa / nomen et a nullo posuit natura metallo*, "Nous vivons une période pire que l'âge de fer, telle que la nature n'a pas produit de métal pour la désigner ni inventé de mot pour qualifier ses forfaits" (trad. O. Sers, Les Belles-Lettres).
- 8 Florus, *Praef.* I, 4-8 : *Si quis ergo populum Romanum quasi unum hominem consideret totamque eius aetatem percenseat, ut coeperit utque adoleuerit, ut quasi ad quandam iuuentae frugem peruenerit, ut postea uelut consenuerit, quattuor gradus processusque eius inueniet. Prima aetas sub regibus fuit prope per annos CCL, quibus circum urbem ipsam cum finitimis luctatus est. Haec erit eius infantia. Sequens a Bruto Collatinoque consulibus in Appium Claudium Marcum Fulvium consules CCL annos patet, quibus Italiam subegit. Hoc fuit tempus uiris, armis incitatissimum, ideoque quis adulescentiam dixerit. Deinceps ad Caesarem Augustum CC anni, quibus totum orbem pacauit. Hic iam ipsa iuuentus imperii et quaedam quasi robusta maturitas. A Caesare Augusto in saeculum nostrum haud multo minus anni ducenti, quibus inertia Caesarum quasi consenuit atque decoxit, nisi quod sub Traiano principe mouit lacertos et praeter spem omnium senectus imperii quasi reddita iuuentute reuiserit*, "Si l'on veut considérer le peuple romain comme un seul homme, examiner toute sa carrière, comment il a commencé et a grandi, comment, par la suite, il a, pour ainsi dire, vieilli, comment il a, en quelque sorte, atteint la fleur de la jeunesse, on y relèvera quatre degrés ou étapes. Le premier âge, sous les rois, dura presque 250 ans, au cours desquels le peuple romain combattit autour de la Ville elle-même avec ses voisins. Ce sera son enfance. Suit, du consulat de Brutus et Collatin à celui d'Appius Claudius et Marcus Fulvius, une période de 250 ans, pendant laquelle il conquiert l'Italie. Ce fut, pour ce qui est des hommes et des armes, la période où il se montra le plus énergique, et c'est pourquoi on pourrait l'appeler son adolescence. Puis, jusqu'à César Auguste, 200 ans, pendant lesquels il pacifia tout l'univers. Ce fut alors la jeunesse même de l'Empire et, en quelque sorte, sa robuste maturité. De César Auguste à notre temps, il n'y eut pas beaucoup moins de deux cents ans, sous l'effet de l'inertie des Césars, il vieillit et se réduisit en quelque sorte, sinon que, sous le Principat de Trajan, il fit jouer ses muscles : contrairement à toute attente, le vieil Empire voit, comme si on lui avait rendu sa jeunesse, ses forces reverdir" (trad. P. Jal, Les Belles-Lettres) ; sur cette Préface, voir Hahn 1965.
- 9 Juvénal promettait toutefois déjà un âge pire que l'âge de fer, sans aller jusqu'à le caractériser comme fait Dion.
- 10 D.C. 73.15.6 : *καὶ τὸν αἰῶνα ἐπ' αὐτοῦ χρυσοῦν τε ὀνομάζεσθαι καὶ ἐς τὰ γράμματα πάντα ὁμοίως ἐσγράφεσθαι ἐψηφίσθη* : "On décréta que son règne serait appelé âge d'or et que ces mots seraient mis en tête de tous les décrets sans distinction" (trad. E. Gros, V. Boissée, Firmin Didot ; voir aussi S.H.A., *Vie de Commode*, 14, 3).

Ce faisant, Dion livre, non sans une certaine malice, une critique de l'instrumentalisation, à des fins politiques, de thème de l'âge d'or à son époque, qui traduit sa manière de penser les difficultés de son époque¹¹.

L'IMAGE DE LA DÉGÉNÉRESCENCE DU RÉGIME IMPÉRIAL

Le passage s'applique clairement à la période inaugurée par l'arrivée au pouvoir de Commode en 180, mais, il faut le souligner, englobe également l'ensemble de l'histoire contemporaine, c'est-à-dire les événements que Dion a lui-même vécus en étant présent à Rome, pour lesquels il peut disposer de récits de témoins directs ou d'accès à la consultation des archives¹². Le récit de la dernière décade confirme l'analyse de l'historien en insérant une série de signes qui développent cette métaphore programmatique et forment autant d'indices de la dégénérescence du régime impérial.

Les signes sont bien connus¹³ et appartiennent à une tradition qui, depuis Suétone, caractérisait le règne des "mauvais empereurs" et empruntait à la rhétorique les caractéristiques du pouvoir tyrannique. S'accumulent ainsi les signes divins, présages et prodiges, annonçant la mort brutale de l'empereur, les meurtres arbitraires, la débauche des mœurs, la terreur des sénateurs¹⁴. Ces lieux communs du comportement tyrannique prennent toutefois une signification particulière pour l'époque contemporaine de Dion, puisque lui-même dit avoir éprouvé cette terreur à partir de la mort de Pertinax¹⁵ ; Dion rapporte aussi la frayeur des sénateurs après la victoire de Septime Sévère dans la guerre civile et rapporte que dans un discours au sénat, auquel il a assisté, le vainqueur de la guerre avait loué la cruauté de Marius, de Sylla et d'Auguste¹⁶ et blâmé la clémence de Pompée et César. Plus grave encore aux yeux de Dion, l'ordre social est bafoué : sous Septime Sévère, l'arrivée au consulat d'un sénateur n'ayant exercé aucune charge, rappelle une période troublée de la République romaine¹⁷ ; plus tard, l'arrivée au pouvoir d'un simple chevalier,

11 Sur l'exploitation politique des thèmes de l'âge d'or, du siècle d'or, et de l'éternité de l'empire sous les Antonins et les Sévère, voir B. Estrade, dans ce volume.

12 Dion, né v. 163-164, a connu une carrière sénatoriale avec l'entrée au Sénat vers 188-189, la préture en 194, le consulat suffect en 204 ou 205, la curatèle de Smyrne et Pergame en 218-219, puis un second consulat en 229.

13 Ils ont été recensés de manière détaillée par Molin 2006.

14 Les intimidations des sénateurs par Commode (72.15.1) contrastent avec les promesses de Marc Aurèle de ne mettre à mort aucun sénateur ; or le respect de la vie des sénateurs et de la loi révèle, pour Dion, le "bon empereur" (*agathos autokratôr*) : Septime Sévère, en promettant de ne tuer aucun sénateur, avait imité les bons empereurs avant lui (75.2.1), mais il n'avait, par la suite, pas respecté sa promesse.

15 Dion fait allusion à la crainte éprouvée à l'égard de Didus Julianus par ceux qui comme lui ont bénéficié d'honneurs sous Pertinax (73.12.2), ce qui fut son cas, puisque Dion avait bénéficié de la préture sous Pertinax (73.12.3).

16 Allusion sans équivoque aux épurations et aux deux proscriptions, la seconde ayant impliqué en 43 a.C. le jeune César, futur Auguste, alors triumvir, emblématiques des maux de la guerre civile (voir sur ce thème Bertrand & Fromentin 2014, Notice, XXXIII-XXXVIII).

17 D.C. 77.5.5 : ἀλλ' οὗτος ἐπὶ ἑπτὰ ἔτη ἐν νήσῳ περιορισθεὶς κατήχθη τε μετὰ τοῦτο καὶ ἐς τὴν γερούσιαν πρῶτος Αἰγυπτίων κατελέχθη, καὶ ὑπάτευσε μηδεμίαν ἄλλην ἀρχὴν προάξας, ὥσπερ Πομπήιος. "[Coeranus], néanmoins, après avoir été sept ans relégué dans une île, fut rappelé par la suite ; il fut le premier des

Macrin, au lieu d'un sénateur, s'avère le signe le plus grave de la dégénérescence impériale¹⁸. On le voit, l'ensemble de ces signes ne concerne pas uniquement le règne de Commode, mais également, à l'exception de celui de Pertinax, tous les autres : ainsi se trouve justifiée l'allusion plus générale à l'époque que connut Dion.

La dégénérescence du régime impérial, indiquée par ces signes, semble se traduire également dans l'évolution du lexique politique : dans la dernière décennie, le mauvais prince n'est plus qualifié d'*autokratôr*, le terme officiel dans les inscriptions pour désigner l'empereur¹⁹, et le titre de Prince est comme dilué dans l'accumulation des titres honorifiques voulus par Commode, lequel n'est jamais qualifié par Dion d'*autokratôr*, mais de *turannos*²⁰. L'entourage du prince, composé de personnalités exerçant une *dunasteia*, participe également du portrait du tyran : Septime Sévère, à l'opposé du "bon empereur", partage le pouvoir avec Plautien, le préfet du prétoire (75.14.1), lequel exerce une *dunasteia* (75.15.4). Sous Caracalla, le pouvoir de l'affranchi Théocrite est également qualifié de *dunasteia* (77.21.2)²¹. L'apparition d'individus exerçant une *dunasteia*, un pouvoir personnel concurrent du pouvoir du Prince, est également un signe de dégénérescence du régime impérial autrement exercé par les "bons empereurs" que furent Marc Aurèle, au début de la décennie, et Pertinax, au livre 74, qualifiés de *agathos autokratôr* (74.1.1) et crédités d'ambition démocratique (74.5.1)²².

L'utilisation de la métaphore des âges des métaux, au livre 72 de l'*Histoire romaine*, marque donc une césure qui dépasse la simple polarisation autour des bons ou des mauvais empereurs et qui donne à la vulgate une sorte de relief nouveau en inscrivant l'histoire impériale dans une conception cyclique plus vaste, celle des régimes : le point de basculement est placé précisément sur le règne d'un empereur qui avait lui-même, reprenant à son compte un thème augustéen, fait proclamer le retour de l'âge d'or.

Égyptiens admis dans le sénat et fut consul, comme Pompée, sans avoir exercé aucune autre charge auparavant" (trad. E. Gros, V. Boissée, Firmin Didot).

18 78.4.2-4. Le livre consacré au règne de Macrin (avril 217-juin 218) est le seul de la décennie qui soit conservé presque entièrement par tradition directe.

19 Même si chez Dion, il désigne aussi le général vainqueur : voir Freyburger 1997.

20 D.C. 73.2.3 : Κόμμοδον μὲν γὰρ οὐδεὶς οὐδ' αὐτοκράτορα αὐτὸν ὠνόμαζεν, ἀλιτήριον δὲ τινα καὶ τύραννον ἀποκαλοῦντες. "Personne ne lui donnait les noms de Commode ni d'empereur, mais on l'appelait la peste de l'état, le tyran [...]" (trad. E. Gros, V. Boissée, Firmin Didot).

21 Depuis les Gracques, le terme caractérise dans la République finissante un pouvoir personnel qui s'oppose aux *nomoi*, contraire aux lois ; sous le Principat, le terme est moins fréquent et qualifie le pouvoir ambitionné par de potentiels rivaux du Prince (57.6.2 : Tibère fait mettre à mort ceux chez qui il décèle une promesse de *dunasteia*).

22 *Dēmōtikos* : le terme, utilisé en grec classique pour désigner des démocrates, proches du peuple, désigne dans l'*HR* les individus les plus respectueux des institutions républicaines : Valerius Publicola, Caton d'Utique, et, sous l'Empire, Auguste, Tibère, et Vespasien.

DE LA DÉGÉNÉRESCENCE DU RÉGIME IMPÉRIAL
ET DE L'ANACYCLOSE CHEZ DION

La conception cyclique de l'histoire semble familière à Dion, comme elle l'était à ses prédécesseurs, notamment Florus et Appien. Si l'*Histoire romaine* comportait une préface²³, il est probable que Dion y exposait sa grille de lecture des événements de Rome, ce que l'on peut déduire de la Préface d'Appien, voire de celle de Florus, l'une et l'autre exposant les schémas d'évolution qu'ils appliquaient à l'histoire romaine. Mais en dehors de cette hypothétique Préface, la notion de cycle se trouve aussi exprimée à plusieurs reprises dans l'œuvre, faisant écho à l'histoire contemporaine dont le récit est initié par la métaphore programmatique, dans une continuité historiographique. Dion n'est en effet pas étranger à cette grille d'analyse politique qui remonte à Aristote, mais a connu des réélaborations multiples dans l'historiographie, depuis Polybe jusqu'à Appien d'Alexandrie. De fait, cette théorie de la dégradation des régimes politiques apparaît plusieurs fois dans la partie conservée de l'œuvre. La conception cyclique apparaît clairement au début du livre 52 : Dion ouvre le livre consacré à la mise en place du Principat augustéen, après la victoire d'Actium, par un rappel de la succession des régimes à Rome : depuis la *basileia* des origines, la *démocratie* s'est développée, suivie de *dunasteiai*, qui ont été remplacées par une nouvelle *monarchie* (*authis monarcheisthai*)²⁴. Cette série politique, récapitulée à l'aube du Principat, a fait l'objet déjà de nombreuses études précieuses²⁵, qui ont mis en lumière son lien avec la théorie classique – d'origine aristotélicienne – de l'évolution des régimes. Mais cette série est également originale, parce qu'elle est en quelque sorte pragmatique : dans son application concrète aux phases de l'histoire romaine, la forme dégradée de la *démocratie* prend le nom de *dunasteiai*, soit le terme privilégié par Dion pour qualifier dans la République tardive un pouvoir personnel contraire à la *démocratie* par l'usage de la violence et le non-respect des lois.

Mais on trouve un autre indice de la conception cyclique de l'histoire dans le cycle des crises et des guerres civiles qui se repète ; or les guerres civiles, comme celle qui opposa Septime Sévère et Clodius Albinus, constituent un des signes majeurs de la dégénérescence d'un régime, avec son lot de morts, de persécutions, de rupture des équilibres. L'idée du cycle des maux de la guerre civile se trouve déjà dans le discours prononcé par Cicéron dans les jours qui suivirent l'assassinat de César et reconstitué par Dion au livre 44 de l'*HR*²⁶. Le passage mérite qu'on s'y arrête : éléments stylistiques imposés dans la tradition

23 Voir Fromentin 2013, qui a démontré que certaines parties de Zonaras étaient très certainement issues de la préface perdue de Dion.

24 D.C. 52.1.1 : Ταῦτα μὲν ἔν τε τῇ βασιλείᾳ καὶ ἐν τῇ δημοκρατίᾳ ταῖς τε δυναστείαις, πέντε τε καὶ εἴκοσι καὶ ἑπτακοσίους ἔτεσι καὶ ἔπραξαν οἱ Ῥωμαῖοι καὶ ἔπαθον. ἐκ δὲ τούτου μοναρχεῖσθαι αὐθις ἀκριβῶς ἤρξαντο, καίτοι τοῦ Καίσαρος βουλευσαμένου τὰ τε ὄπλα καταθέσθαι καὶ τὰ πράγματα τῇ τε γερουσίᾳ καὶ τῷ δήμῳ ἐπιτρέψαι. «Voilà ce que les Romains accomplirent et ce qu'ils subirent pendant sept cent vingt-cinq ans, sous la royauté et sous la république et pendant les périodes de pouvoir personnel ; après cela, ils recommencèrent à vivre sous une véritable monarchie, bien que César (=le jeune César) eût envisagé de déposer le pouvoir militaire et de le confier au Sénat et au peuple» (trad. M. Bellissime, revue).

25 Carsana 1990 notamment.

26 D.C. 44.29.3-4 : οὕτως ἐπειδὴν ἄρξονται τινες στασιάζειν, καὶ τὰ βίαια αἰεὶ τοῖς βίαιοις ἀμύνεσθαι ζητῶσι, καὶ τὰς τιμωρίας μῆτε πρὸς τὸ ἐπιεικὲς μῆτε πρὸς τὸ ἀνθρώπινον ἀλλὰ πρὸς τὴν ἐπιθυμίαν καὶ τὴν ἐξουσίαν τὴν ἐκ

historiographique inspirée de l'historien Thucydide, les discours occupent une place majeure dans les livres conservés par la tradition directe et sont le lieu de pauses narratives favorisant la prise de recul sur les événements et offrant l'espace d'une réflexion théorique sur les régimes politiques²⁷. Dans le discours placé lors de la séance sénatoriale convoquée après le meurtre de César²⁸, Dion donne donc la parole à Cicéron qui expose son avis sur la conduite à tenir à l'égard des meurtriers de César, réfugiés sur le Capitole, et des *acta Caesaris*. Le sénateur défend l'amnistie, au motif que la punition entraîne nécessairement ressentiment et nouveaux malheurs : à la suite des exemples récents des conflits ayant opposé Marius et Sylla, Pompée et César, Cicéron évoque un cercle perpétuel de maux qui se sont enchaînés inéluctablement. L'image du cercle n'est certes pas neuve dans l'historiographie antique²⁹, mais elle est ici adaptée aux maux des guerres civiles, dans une perspective cohérente avec l'analyse politique de la République tardive que l'on trouve ailleurs dans l'*HHR*. Par cette métaphore, Cicéron reformule une analyse chère à Dion en soulignant un des inconvénients majeurs du régime politique que connaissaient les Romains en ce 1^{er} siècle a.C. : l'impossible concorde entre concitoyens³⁰. Même si le contexte est différent de celui qui nous occupe, puisque Cicéron évoque le régime démocratique, l'allusion aux maux des guerres civiles qui se répètent est à peine voilée et contribue à inscrire l'histoire contemporaine, et spécialement la période de guerres civiles, dans une temporalité cyclique.

Si la perspective de l'*Histoire romaine* est incontestablement moins conformiste que les deux opuscules offerts à l'empereur Septime Sévère qui encouragèrent le projet historiographique de Dion³¹, l'intérêt de l'historien pour les périodes de crise se laisse également sentir dans cette œuvre. Si on s'intéresse à la structure du récit de Dion, cet intérêt est particulièrement visible. On observe en effet une dilatation du récit dans la dernière

τῶν ὀπλων ποιῶνται, κυκλὸς τις ἐξ ἀνάγκης αἰ τῶν κακῶν γίγνεται καὶ ἀνταπόδοσις ἐκ διαδοχῆς τῶν δεινῶν συμβαίνει. [...] καὶ οὕτω καὶ τὰ μέσα τῶν πολιτῶν στασιάζειν προάγεται καὶ ἄλλοι τε ἐπ' ἄλλοις τὸ κακόν, προφάσει τιμωρίας τῶν αἰεὶ ἐλαττωμένων, ὥσπερ τι ἔννομον καὶ ἐγκύκλιον πρᾶγμα ἀνταμυνόμενοι διαδέχονται. «Ainsi, lorsque quelques citoyens ont une fois commencé à exciter des séditions et cherchent sans cesse à repousser la violence par la violence, lorsque, au lieu de régler leurs vengeances sur la modération et l'humanité, ils n'écourent que leur passion et la licence des armes, il se produit nécessairement **comme un cercle perpétuel de maux**, et une période de calamités qui se succèdent et s'attirent fatalement l'une l'autre. [...] C'est ainsi que la partie neutre des citoyens est entraînée dans les séditions; que, les uns après les autres, sous prétexte de venger les plus faibles, ils subissent, comme chose légitime et **cyclique**, le mal qu'ils cherchent à repousser» (trad. E. Gros, V. Boissée, Firmin Didot, revue).

27 C'est le cas notamment du très célèbre débat entre Agrippa et Mécène au livre 52, qui expose les avantages et les inconvénients du régime monarchique à l'instant charnière de la transition entre République et Principat. Voir Millar 1964, 79-81 ; cet aspect bien connu des discours dans l'*HHR* est également rappelé par Schmidt, 1999, 129.

28 D.C. 44.23-33. La séance eut lieu au temple de Tellus le 17 mars (voir Cic., *Phil.*, 2.89), et Cicéron y prononça un discours en faveur de l'amnistie envers les meurtriers de César, auquel il fait référence dans les *Philippiques* (Cic., *Phil.*, 1.1) ; voir Sion-Jenkis 2002, 191.

29 Voir Herod. 1.207, et Sion-Jenkis 2002, 199.

30 Cette analyse apparaît dans plusieurs passages réflexifs de l'*HHR* : voir notamment 44.2 ; 47.39.5 et Bertrand & Fromentin 2014, Notice, LI.

31 Le premier concernait les présages et prodiges ayant annoncé à Septime Sévère son accession au pouvoir, le second fut un ouvrage sur la guerre civile : 73.23.1 ; voir Schmidt 1999, 119.

décade, consacrée à l'histoire contemporaine³². Les deux premières décades embrassent environ 600 ans, depuis les origines de Rome jusqu'à la troisième guerre punique³³ ; la troisième traite une soixantaine d'années³⁴ ; la quatrième décade, conservée intégralement à partir du livre 36 – soit depuis le vote de la *lex Gabinia* en 67 a.C. – débute, peut-être, avec la première guerre mithridatique (v.88) et finit avec la guerre civile entre César et Pompée, et couvre donc une quarantaine d'années. La cinquième décade est consacrée aux dix-neuf années comprises entre la bataille de Pharsale et la bataille d'Actium, ce qui représente la décade la plus détaillée conservée, puis le récit se contracte de nouveau avec le Principat : la sixième décade couvre les débuts du Principat depuis Auguste (livres 51-56) jusqu'à Claude, soit soixante-dix ans ; puis cent-vingt ans sont inclus dans la septième décade, de Claude à Antonin le Pieux, et enfin la huitième décade couvre environ soixante-dix ans, avec une nouvelle dilatation du récit pour cette décade qui allait au moins jusqu'au consulat ordinaire de Dion en 229. Cette dilatation du récit dans la huitième décade n'est pas seulement due à la documentation à laquelle Dion, en sa qualité de sénateur, pouvait avoir accès³⁵, elle traduit aussi son intérêt pour des périodes charnières : pour l'histoire impériale, les trois décades répartissent la matière entre trois temps inégaux, celui de la fondation augusto-tibérienne, celui de l'épanouissement du Haut-Empire, sans *metabolai*, et celui des difficultés de la fin du II^e siècle. La dilatation du récit souligne les transitions : la mise en place d'un nouveau régime, renforcé par l'insertion dans le récit de parties discursives offrant un espace de réflexion théorique sur les régimes, leurs avantages et inconvénients ainsi que l'inévitable dégradation des régimes politiques : *démocratie* en *dunasteiai* (4^e et 5^e décades), et, dans la huitième décade, celle qui nous occupe, la dégradation de la *basileia* en *turannis*. Ce qui intéresse Dion, et structure son récit, c'est donc, comme Thucydide avant lui, les *metabolai politeias*, les changements, ici conçus sur un mode cyclique. La monarchie augustéenne avait en effet succédé à un premier cycle d'évolution des régimes, et avait consacré le retour de la "véritable" monarchie (*akribè monarchia*), distincte des pouvoirs personnels tardo-républicains qualifiés de *dunasteiai/monarchai*³⁶. Mais elle avait aussi ouvert un autre cycle,

32 Rappelons que la structure en huit décades était probablement voulue par Dion, puisqu'elle est déjà indiquée par la *Souda*, cette encyclopédie universelle du X^e siècle qui signale, à l'article Dion, que l'*HR* est structurée en décades. Comme on le constate d'après la partie conservée de l'œuvre, la division en décade s'appuyait sur des événements majeurs (la bataille d'Actium par ex., qui se situe à la charnière de la quatrième et de la cinquième décade) : voir Millar 1964, 39.

33 La première guerre punique se situait peut-être au tournant des première et deuxième décades, mais il est impossible de l'attester.

34 Dans sa nouvelle édition des fragments appartenant à la troisième décade (livres 21-30), G. Urso (2013) remet en question la subdivision en livres de cette décade, sans doute la moins bien conservée, puisque le texte repose exclusivement sur les Extraits constantiniens en raison de l'absence de Zonaras. L'historien italien admet cependant la tradition selon laquelle la troisième décade commençait au début de la troisième guerre punique, soit vers 149, et finissait vers la guerre sociale, soit vers 90, tout en rappelant que le caractère très lacunaire de ce qui est conservé ne permet pas d'affirmer qu'on dispose du début et/ou de la fin (p. 15-18).

35 *Acta senatus*, correspondance impériale notamment : voir Schmidt 1999, 123.

36 53.17.1 : οὕτω μὲν δὴ τὸ τε τοῦ δήμου καὶ τὸ τῆς γεροῦσίας κράτος πᾶν ἐς τὸν Αὐγουστον μετέστη, καὶ ἀπ' αὐτοῦ καὶ ἀκριβῆς μοναρχία κατέστη. "C'est ainsi que tout le pouvoir du peuple et du Sénat passa à Auguste et que, dès lors, s'établit une véritable monarchie". (M. Bellissime) ; avant Actium, le peuple romain était privé de démocratie, mais le nouveau régime n'était pas une "véritable monarchie" : 50.1.1 :

caractérisé par un nouveau régime, la monarchie mixte : la *monarchia* d'Auguste, à la fin du règne, n'est en effet plus qualifiée d'*akribè monarchia*, précision qui s'imposait au vu de la période tardo-républicaine, mais de monarchie mêlée de démocratie³⁷. Dans cette évolution du lexique politique que Dion applique au régime augustéen transparait une nouvelle grille de lecture des régimes, appliquée cette fois à la *monarchia*, au récit des règnes des empereurs.

Dans cette vaste entreprise de périodisation de l'histoire, le règne de Commode apparaît comme marquant lui aussi la fin de la *monarchia* telle qu'elle avait été définie par Auguste, et ouvrant un autre type de pouvoir politique, lequel apparaissait comme une forme dégradée de la *monarchia*, une *turannis*, caractérisée par les signes énoncés plus haut. De même que Rome avait connu, au début de son histoire, la dégradation de la *basileia* de Romulus en *tyrannis* de Tarquin, elle connaissait, à l'époque de Dion, une dégradation identique initiée par le règne de Commode et courant jusqu'au règne d'Elagabal. La structure de l'*Histoire romaine* souligne donc une conception cyclique de l'histoire et de l'évolution des régimes qui sous-tend l'entreprise de rédaction de l'histoire. Le règne de Sévère Alexandre, dont Dion fut le collègue au consulat en 229, était-il envisagé comme mettant un terme à la *turannis* et ouvrant un nouveau cycle monarchique ?

La métaphore inédite qui souligne avec force, et non sans ironie, l'avènement de Commode au livre 72, ne relève pas seulement de la culture littéraire de Dion et ne se réduit pas au "bon mot" du lettré. En réactivant un *topos*, et en lui donnant une forme nouvelle, Dion lui donne une dimension historique traduisant sa réflexion politique. Contrairement à l'opinion de F. Millar, selon lequel Dion en écrivant l'histoire de son temps n'avait aucun schéma ni théorie historique³⁸, les échos entre l'histoire contemporaine et l'histoire passée, littéraires, théoriques, et historiques, attestent au contraire de la cohérence de sa réflexion politique, une réflexion nourrie des théories classiques de l'évolution des régimes, réélaborées en fonction des spécificités de l'histoire romaine, et de ses évolutions politiques.

Ἄλλ' ὁ δὲ δῆμος ὁ τῶν Ῥωμαίων τῆς μὲν δημοκρατίας ἀφήρετο, οὐ μέντοι καὶ ἐς μοναρχίαν ἀκριβῆ ἀπεκέκριτο, ἀλλ' ὁ τε Ἀντώνιος καὶ ὁ Καίσαρ ἐξ ἴσου ἔτι τὰ πράγματα εἶχον, τὰ τε πλείω σφῶν διειληγότες, καὶ τὰ λοιπὰ τῷ μὲν λόγῳ κοινὰ νομίζοντες, τῷ δὲ ἔργῳ, ὡς που πλεονεκτήσαι τι ἐκάτερος αὐτῶν ἐδύνατο, ἰδιούμενοι. "Le peuple romain avait été privé de son régime démocratique mais n'avait cependant pas adopté une véritable monarchie. Antoine et César (*i.e.* le jeune César=Octavien) détenaient encore le pouvoir à égalité. Ils s'étaient partagé par tirage au sort la plupart des fonctions, considéraient théoriquement les autres comme communes mais essayaient de se les approprier, chacun cherchant à l'emporter sur son rival" (trad. M.-L. Freyburger-Galland, Belles-Lettres).

37 56.43.4 : διὰ τε οὖν ταῦτα, καὶ ὅτι τὴν μοναρχίαν τῇ δημοκρατίᾳ μίξας τό τε ἐλεύθερον σφισιν ἐτήρησε καὶ τὸ κόσμιον τό τε ἀσφαλές προσπαρεσκευάσεν, ὥστ' ἕξω μὲν τοῦ δημοκρατικοῦ θράσους ἕξω δὲ καὶ τῶν τυραννικῶν ὕβρεων ὄντας ἐν τε ἐλευθερίᾳ σώφρονι καὶ ἐν μοναρχίᾳ ἀδεεῖ ζῆν, βασιλευμένους τε ἄνευ δουλείας καὶ δημοκρατουμένους ἄνευ διχοστασίας, δεινῶς αὐτὸν ἐπόθουν. "C'est pour cela, et aussi parce qu'en mêlant le gouvernement monarchique de formes républicaines, il conserva aux Romains leur liberté, leur procura l'honneur et la sécurité, au point qu'également à l'abri de la fougue populaire et des excès de la tyrannie, ils vécurent dans une sage liberté, sous une monarchie inoffensive, soumis à un prince sans être ses esclaves, gouvernés avec les formes de la république, sans être en butte aux discordes ; c'est pour tout cela, dis-je, qu'il fut amèrement pleuré".

38 Millar 1964, 171.

BIBLIOGRAPHIE

- Bertrand, E. et V. Fromentin (2008) : *Dion Cassius, Histoire romaine, livres 45 et 46*, CUF, Paris.
- (2014) : *Dion Cassius, Histoire romaine, livre 47*, CUF, Paris.
- Carsana, C. (1990) : *La teoria della 'costituzione mista' nell'età imperiale romana*, Côme.
- Ehrhardt, N. et L.-M. Günther, éd. (2002) : *Widerstand – Anpassung – Integration. Die griechische Staatenwelt und Rom*, Stuttgart.
- Franchet d'Espérey, S., V. Fromentin, S. Gotteland et J.-M. Roddaz, éd. (2003) : *Fondements et crises du pouvoir*, Bordeaux.
- Freyburger-Galland, M.-L. (1997) : *Aspects du vocabulaire politique et institutionnel de Dion Cassius*, Paris.
- (2003) : “Le vocabulaire de la crise du pouvoir chez Dion Cassius”, in : Franchet d'Espérey *et al.* 2003, 325-336.
- Fromentin, V. (2003) : “Fondements et crises de la royauté à Rome : les règnes de Servius Tullius et de Tarquin le Superbe chez Tite-Live et Denys d'Halicarnasse”, in : Franchet d'Espérey *et al.*, 2003, 69-82.
- (2008) : “La tradition du texte des livres 45 et 46”, in : Bertrand & Fromentin 2008, LXXV-CVII.
- (2013) : “Zonaras abrégiateur de Cassius Dion : à la recherche de la préface perdue de l'*Histoire romaine*”, *Erga/Logoi*, 23-39.
- Hahn, I. (1965) : “Prooemium und Disposition der Epitome des Florus”, *Eirene*, 4, 21-38.
- Hose, M. (1994) : *Erneuerung der Vergangenheit. Die Historiker im Imperium Romanum von Florus bis Cassius Dio*, Stuttgart.
- Mason, H. J. (1974) : *Greek Terms for Roman Institutions*, Toronto.
- Millar, F. (1964) : *A Study of Cassius Dio*, Oxford.
- Molin, M. (2004) : “De l'intérêt des *Excerpta historica iussu Imp. Constantini Porphyrogeniti* pour la lecture de la dernière décade de Dion Cassius”, in : *Fragmenta. Actes de la table-ronde, Nancy, 26-28/05/2004, Ktema* 29, 209-213.
- (2006) : “Mots, images et situations de crise dans la dernière décade de Dion Cassius d'après les *Epitomai* de Xiphilin”, in : Quet 2006, 435-453.
- Quet, M.-H., éd. (2006) : *La “crise” de l'Empire romain de Marc Aurèle à Constantin. Mutations, continuités, ruptures*, Paris.
- Schmidt, M. G. (1999) : “Politische und persönliche Motivation in Dios Zeitgeschichte”, in : Zimmermann 1999, 119-144.
- Sion-Jenkis K. (2002) : “Griechisches Denken im römischen Gewand : Überlegungen zu Ciceros Amnestie-Rede nach Caesars Ermordung bei Cassius Dio (44, 23-33)”, in : Ehrhardt & Günther 2002, 189-206.
- Urso, G. (2013) : *Cassio Dione e i sovversivi. La crisi della repubblica nei frammenti della “Storia romana” (XXI-XXX)*, Milan.
- Zimmermann, M., éd. (1999) : *Geschichtsschreibung und politischer Wandel im 3. Jh. n. Chr.*, Stuttgart.